

L'alcool rend inapte à conduire

À partir de 0,3 pour mille déjà, la vision (éblouissement, restriction du champ visuel) ainsi que les facultés de concentration, de réaction et de coordination sont entravées. Simultanément, le goût du risque augmente ce qui peut conduire à une surestimation de soi, à l'euphorie voire à la négligence. De plus, l'alcool renforce les effets négatifs du stress, du manque de temps ou de l'énervement.

Ces faits prouvés médicalement valent non seulement pour les buveurs invétérés, mais aussi pour toutes celles et tous ceux qui boivent un verre de temps en temps, qu'ils soient jeunes ou vieux, corpulents ou minces – bref, pour presque chacun d'entre nous.

Triste bilan

Le risque d'accident augmente à partir de 0,5 pour mille et, pour les nouveaux conducteurs, à partir de 0,3 pour mille déjà. Pour une alcoolémie supérieure, il augmente de manière exponentielle. A 0,8 pour mille, il est déjà 4 fois plus élevé. Une victime sur cinq a perdu la vie à cause d'un conducteur alcoolisé, soit plus de 100 morts par année. Le nombre réel des accidents avec blessés causés par l'alcool est évalué à quelque 30 pour cent de tous les accidents de la circulation routière et à près de 50 pour cent en fin de semaine.

Ib9023/11.2004.6

Autres publications du bpa

Circulation routière

Ib8823 Faire du vélo en sécurité
Ib8912 Médicaments au volant: attention!
Ib9007 Visibilité = sécurité
Ib9433 Sièges d'enfants (TCS/bpa)
Ib9435 Chevalier de la route
Ib9501 Sécurité sur le chemin de l'école
Ib9515 Conducteurs: attention enfants!
Ib9521 «Clic» pour tous!

Ib9910 Motocyclisme en sécurité
Ib9913 Route et lois physiques
Ib0107 S'équiper futé
Ib0117 Démarrer. Allumer!
Ib0121 Mobilité au 3^e âge
Ib0122 Les premiers pas dans la circulation routière

Avec le concours de:



bpa

Bureau suisse de prévention des accidents
Laupenstrasse 11, CH-3008 Berne
Téléphone 031 390 22 22, fax 031 390 22 30
info@bpa.ch, www.bpa.ch

© Reproduction autorisée avec mention de la source.
Photos © OFSP (couverture); bpa, Blitz & Donner (autre photo)



www.un-cest-ok.ch



Une campagne du Bureau suisse de prévention des accidents en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique.



Toute personne ayant un taux d'alcool supérieur à 0,5 pour mille est réputée inapte à conduire (état d'ébriété) indépendamment de la tolérance individuelle à l'alcool ou d'autres preuves. Conduire un véhicule à moteur sous l'emprise de l'alcool est sanctionné par une peine privative de liberté ou une amende. Par ailleurs, le permis de conduire risque d'être retiré.

Saviez-vous que ...

- un verre standard (par exemple, de 1 dl pour le vin rouge, de 2 cl pour l'eau de vie, de 3 dl pour la bière, tels que servis dans les restaurants) entraîne une alcoolémie de 0,2 pour mille environ et que la résorption de l'alcool dans le sang se fait à raison de 0,1 pour mille par heure? (Exemple: un taux d'alcool de 0,5 pour mille est complètement résorbé au bout de cinq heures environ.)
- après une soirée arrosée et une courte nuit, le taux d'alcool résiduel peut être tel que l'aptitude à conduire est gravement compromise le lendemain matin, même si on se sent en pleine forme? (Exemple: une alcoolémie de 1,2 pour mille à minuit = 0,6 pour mille le lendemain à 6h.)
- il n'existe AUCUN remède miracle pour réduire l'effet de l'alcool ou en accélérer la résorption? (Ni cornichons ni rollmops ne vous tireront d'affaire!)
- le café peut même retarder la résorption de l'alcool?
- de nombreux médicaments multiplient l'effet de l'alcool? (Lire impérativement la notice d'emballage!)

Conséquences juridiques

Tout le monde peut être contrôlé!

La police peut, à n'importe quel moment et même sans soupçon concret, soumettre les conducteurs de véhicules ainsi que tout autre usager de la route impliqué dans un accident à un contrôle de l'alcoolémie sans indice d'ébriété (art. 55 LCR).

Sanctions possibles dès 0,5 pour mille ...

Selon l'article 91 al. 1 LCR, quiconque conduit un véhicule à moteur avec un taux d'alcool compris entre 0,5 et 0,79 pour mille est puni des arrêts (de 1 jour à 3 mois) ou de l'amende. La peine sera l'emprisonnement (de 3 jours à 3 ans) ou l'amende lorsque l'alcoolémie est de 0,8 pour mille ou plus.

... et mesures administratives

Outre la sanction, celui qui se met au volant après avoir consommé de l'alcool doit aussi s'attendre à des mesures administratives.

En règle générale, celui qui, pour la première fois, se fait attraper avec un taux d'alcool dans le sang compris entre 0,5 et 0,79 pour mille au volant d'un véhicule à moteur reçoit un avertissement pour autant qu'il n'ait commis aucune autre infraction aux prescriptions sur la circulation routière et qu'il n'ait pas d'antécédents en tant que conducteur. En présence d'une infraction légère, le permis de conduire est retiré pour 1 mois au moins. À partir de 0,8 pour mille, le permis est retiré pour 3 mois au moins!

Celui qui, de manière répétée, conduit en état d'ébriété doit s'attendre à un retrait du permis de conduire nettement plus long. Pour les récidivistes, la Loi sur la circulation routière prévoit, selon la gravité du cas, des durées minimales de retrait du permis de plus en plus longues jusqu'au retrait de durée illimitée. Les autorités cantonales n'ont pas le droit d'aller en dessous de ces durées.

Le retrait du permis de conduire peut s'avérer très douloureux, car il entraîne une restriction sérieuse de la mobilité professionnelle et personnelle.



www.un-cest-ok.ch

Conseils

Boire ou conduire...

Le mieux est de désigner au début de la soirée la personne qui restera sobre en vue de reconduire chez eux ceux qui boivent. Vous pouvez aussi simplement laisser votre voiture au garage si vous savez à l'avance que vous boirez de l'alcool. Les transports publics ou un taxi coûtent bien moins cher que les frais consécutifs à un accident ou au retrait du permis de conduire.

Non merci, je conduis

Lorsque vous constatez que quelqu'un ne veut pas (plus) boire, acceptez sa décision. Cette personne n'est ni un trouble-fête ni un froussard mais fait preuve de courage civil.

Bonne ambiance aussi sans alcool

En tant qu'hôte conscient de ses responsabilités, vous savez qu'après une journée de travail stressante, un seul verre peut déjà être de trop. Vous veillerez donc à ce qu'il y ait assez de boissons sans alcool pour vos invités. Vous ne servez jamais d'alcool sans quelque chose à manger, car vous connaissez ses effets sur un estomac vide. Si un de vos amis a bu un verre de trop, appelez un taxi ou hébergez-le pour la nuit.